



Modalités

A la Chambre d'agriculture Sur l'exploitation

PRESTATION

Foncier : évaluation d'indemnités



Vous souhaitez

Évaluer le montant des indemnités liées à ces dommages
Disposer d'une base de négociation fiable



Nous vous proposons

D'appliquer les méthodes faisant foi à l'échelle du territoire en matière d'indemnisation des préjudices subis par les exploitants agricoles.
De proposer un chiffrage précis, pour indemniser au juste niveau.



Les résultats

Neutralité
Expertise
Médiation



Les + Proagri

L'expérience de la chambre d'agriculture en matière d'indemnisation des préjudices subis par les exploitants agricoles.
La médiation entre les parties. Nous nous chargeons de collecter toutes les données et pièces nécessaires à l'évaluation, et veillons à l'obtention d'accords amiables sur le montant des indemnités.
La mobilisation des conseillers filières de la chambre d'agriculture pour pouvoir répondre à tout type de situation.